

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 juin 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 11 juin 2015, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié par le Gouvernement burundais suite à la déclaration sur la situation au Burundi faite par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, en date du 9 juin 2015 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Albert Shingiro



**Annexe à la lettre datée du 11 juin 2015 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Burundi auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : français]

**Communiqué du Gouvernement du Burundi
publié suite à la déclaration du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme**

Le Gouvernement du Burundi a suivi de près la déclaration du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein, en date du 9 juin 2015. La déclaration très pessimiste et tendancieuse sur la situation au Burundi a été faite quelques jours seulement avant la tenue des prochaines élections communales et législatives.

La déclaration dénonce le comportement de ce que le Haut-Commissaire qualifie de milice progouvernementale, les Imbonerakure, mouvement de jeunesse du parti au pouvoir, qui, selon lui, mène des actions « de plus en plus violentes et menaçantes » qui « pourraient faire basculer une situation déjà extrêmement tendue ». Le Haut-Commissaire affirme avoir reçu des témoignages recueillis auprès de réfugiés burundais ayant fui vers les pays voisins.

Le Gouvernement s'étonne que de telles déclarations du Haut-Commissaire tombent chaque fois avant l'échéance électorale. L'on se souviendra qu'une déclaration similaire fustigeant les Imbonerakure avait été faite au terme de sa visite au Burundi du 13 au 15 avril 2015, lorsqu'il ne restait que quelques jours pour la tenue des élections communales et législatives, qui ont été à ce moment reportées.

Le Gouvernement voudrait informer le public que la représentation des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi ne l'a jamais approché pour lui signaler de tels agissements de la part du mouvement de jeunesse des Imbonerakure pour une vérification commune de ces allégations. Le Haut-Commissaire ne donne pas non plus le moindre cas concret qu'il aurait vérifié lui-même.

Il est également surprenant de constater que la déclaration du Haut-Commissaire ne parle pas du retour massif de certains réfugiés (actuellement plus de 30 000) sous assistance du Gouvernement du Burundi en plus de beaucoup d'autres qui souhaitent rentrer mais qui se heurtent à la résistance des services d'accueil. Il convient de faire remarquer que presque la totalité des fonctionnaires qui s'étaient installés à Kigali suite aux rumeurs sont rentrés en toute discrétion et ont regagné leurs services.

Le Gouvernement du Burundi voudrait indiquer que les gens qui se sont réfugiés dans les pays voisins l'ont fait suite aux manipulations et sur les instigations d'une certaine classe politique et de la société civile qui s'est déjà prononcée contre le système électoral comme mode d'accès au pouvoir politique. Leur seul témoignage n'a donc pas de crédibilité pour le Gouvernement, d'autant plus qu'aucun parmi eux n'a montré au Haut-Commissaire les signes de quelconque traces de sévices physiques lui ayant été infligés par les prétendus Imbonerakure avant de s'exiler à l'étranger. Leur déplacement vers l'étranger relève plus de spéculations politiques que de raisons sécuritaires. La preuve en est que ceux qui

rentrent trouvent leurs biens et maisons bien sécurisés par ceux-là mêmes qui sont accusés de les avoir persécutés.

Le Gouvernement du Burundi estime que, s'il y a menace sur la paix au Burundi, c'est à cause des instigateurs et de ceux qui financent les manifestations violentes caractérisées par la prise en otage pendant plus d'un mois des populations qui refusent d'adhérer au mouvement, des enfants privés du droit d'aller à l'école, de la pose d'explosifs dans les lieux publics, des tortures suivies de l'assassinat des personnes accusées d'être des Imbonerakure, de la destruction de leurs biens et de l'incendie de leurs maisons et véhicules, sans oublier des infrastructures publiques et privées, bref, ce qui, sous d'autres cieux, est qualifié d'actes terroristes. Il est donc surprenant de constater que le rapport et la déclaration du Haut-Commissaire passent sous silence des actes aussi criminels qui, pourtant, se déroulent en pleine journée et sont couverts par les médias internationaux. Il y a lieu de noter que parmi les auteurs de toutes ces violences, il n'y a pas d'Imbonerakure, malgré les multiples actes de provocation dont ils font l'objet de la part des manifestants.

Sur ce, le Gouvernement du Burundi dénonce et condamne une prise de position de la part d'un si haut fonctionnaire international, qui risque de fragiliser davantage le processus électoral déjà menacé par des partenaires politiques qui cherchent à empêcher la tenue des élections en tentant d'installer le chaos à des fins politiques.

Bujumbura, le 11 juin 2015

Le Secrétaire général
et porte-parole du Gouvernement
Philippe Nzobonariba